

Fonds d'indemnisation à court terme

Séance d'information

IMPORTANT

Ce document est fourni à titre informatif seulement.

Les requérants doivent se référer aux Principes directeurs, au Guide d'information essentielle et à l'Attestation du Fonds d'indemnisation à court terme pour productions audiovisuelles canadiennes (FICT), de même qu'à toute autre ressource ou politique pertinente de Téléfilm, afin d'obtenir les informations complètes et détaillées sur le Fonds.

Veuillez noter que les Politiques mentionnées ci-haut emporteront et prévaudront sur toute information fournie dans ce document.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 QU'EST-CE QUE LE FONDS ?
- 2 QUE COUVRE LE FONDS ?
- 3 COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?
- 4 QUE FAIRE SI J'AI UNE INTERRUPTION DE TOURNAGE?
- 5 FOIRE AUX QUESTIONS

QU'EST-CE QUE

LE FONDS ?

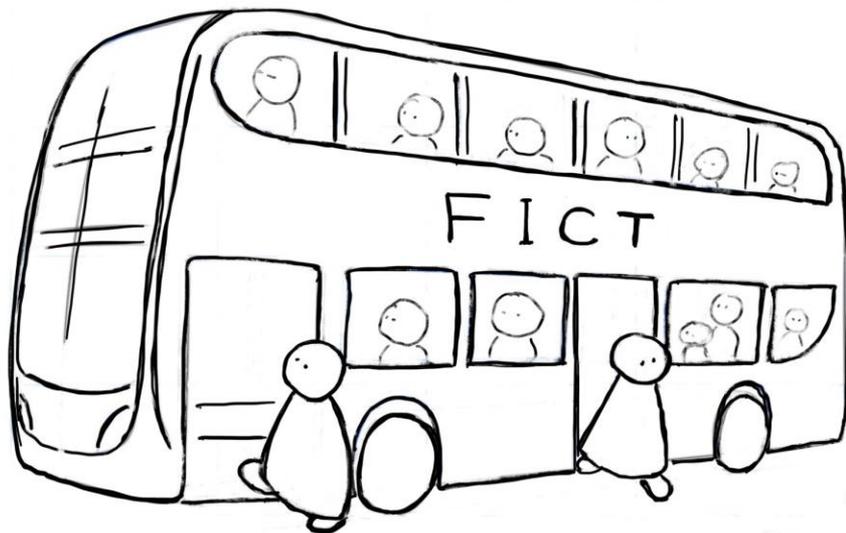
QU'EST-CE QUE LE FONDS D'INDEMNISATION À COURT TERME ?

Vue d'ensemble

- Le FICT est un fonds temporaire qui fournit une couverture d'assurance pour les productions télévisuelles, le cinéma (formats courts et longs) et les séries web qui connaissent une interruption de tournage ou un abandon du projet en raison d'un diagnostic déclaré de Covid-19 pendant le tournage principal.
- Le fonds a été créé en novembre dernier avec un budget de 50M\$ et a été renouvelé le 1er avril dernier avec un nouveau budget de 100M\$. Le 20 mai 2021, notre ministre du Patrimoine ainsi que notre Directrice Générale ont annoncé une nouvelle augmentation de 49M\$ pour répondre aux besoins de l'industrie.
- Le fonds actuel de 149M\$ expire le 31 mars 2022.

FICT - UN BUDGET RENOUVELABLE

Budget de \$149M



Le budget de la STCF est comparable à celui d'un bus. Le bus a une capacité limitée, c'est-à-dire le nombre total de sièges disponibles pour les passagers. Le Fonds a une capacité totale de 149 millions de dollars. Mais la capacité du bus est toujours en rotation : à mesure que des personnes en descendent, d'autres peuvent y monter. De même, avec le Fonds, lorsque le tournage principal se termine sans interruption, les fonds réservés à ce projet sont libérés et ajoutés au budget, ce qui permet aux productions suivantes de bénéficier d'une couverture.

FICT – BUDGET VS. COUVERTURE TOTALE

Aperçu des années 2020-2021 et 2021-2022

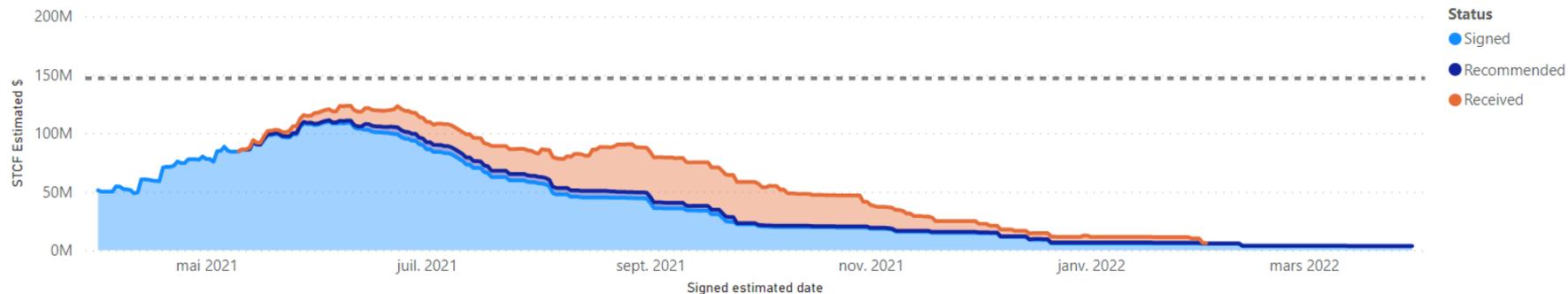
Année applicable	2020-2021	2021-2022
Budget	50M \$	149M \$
Programme en # mois	5 months	2 months
# Demandes	187	195
Couverture	105M \$	150M \$
Budget de production	588M \$	926M \$

Type de production	# Demandes	\$ Demandes
Long métrage	19%	14%
Court métrage	2%	0%
Prod. télévisuelle	74%	85%
Web Series	5%	1%
Total général	100%	100%

FICT – BUDGET VS. COUVERTURE TOTALE

Aperçu des années 2021-2022

Evolution of \$ Coverage by signed estimated date and status



QUE COUVRE

LE FONDS ?

QUE COUVRE LE FONDS ?

Détails de la couverture

La couverture offerte est pour les coûts raisonnables de production **canadiens** directement engendrés par une interruption de plus d'une journée de tournage ou abandons de productions causés par la Covid-19, en raison de l'un des deux scénarios suivants:

(i) le diagnostic (COVID-19), **confirmé par une autorité médicale**, d'un.e comédien.ne ou réalisateur.trice déclaré.e sur la police d'assurance couvrant le projet, tel que déclaré à Téléfilm en date du début de la période de couverture;

ou

(ii) toute éclosion (COVID-19) sur le plateau qui nécessite un arrêt complet de la production en conformité avec les normes en vigueur **exigées par les autorités applicables**;

QUE COUVRE LE FONDS ?

Détails de la couverture (suite)

Cas d'interruption:

Les Coûts Admissibles sont limités à tous les coûts de production **supplémentaires** encourus par le requérant jusqu'à la reprise des activités de tournage et qui sont contractuellement exigibles. L'indemnisation totale ne peut dépasser **1.5M\$ ou 20%** du devis total de production. Une franchise **de 15% des coûts admissibles ou 100K\$** devra être couverte par le producteur lors d'une réclamation.

Cas d'abandon permanent:

Les Coûts Admissibles englobent tous les coûts de production encourus par le requérant **jusqu'au moment de l'abandon** et qui sont contractuellement exigibles. L'indemnisation totale ne peut dépasser **3M\$ ou 20%** du devis total de production. Une **franchise de 15% des coûts admissibles ou 350K\$** devra être couverte par le producteur lors d'une réclamation.

COMMENT FAIRE

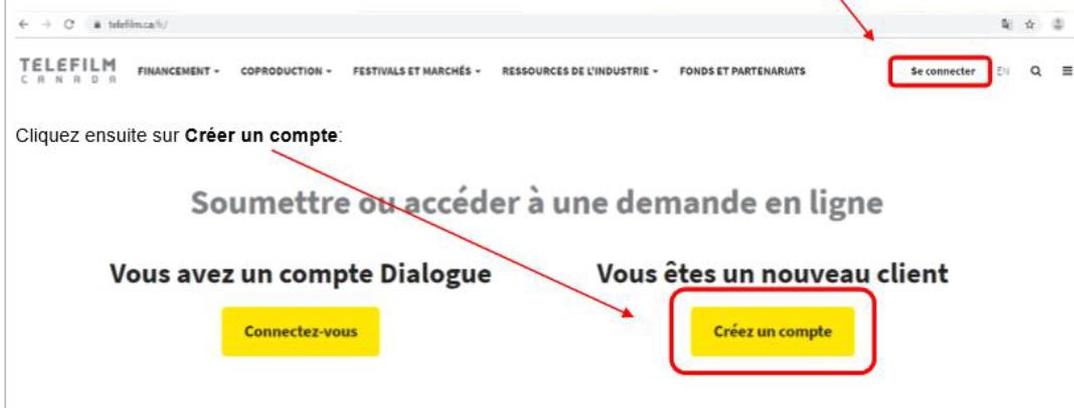
UNE DEMANDE ?

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Créer un compte Dialogue et remplir la demande dans Dialogue

Se connecter

Pour créer un compte Dialogue, rendez-vous sur le site Web de Téléfilm Canada, sous **Se connecter**:



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Où trouver de l'aide

- Si vous avez des questions ou des problèmes une fois que votre compte est créé, veuillez contacter l'inscription: enr@telefilm.ca
- Pour toute question relative à la procédure de demande d'adhésion au FICT, veuillez vous référer au [Principes directeurs](#) et au [Guide d'information essentielle](#) sur notre site web.
- Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions sur notre site web, veuillez les adresser à covid-19@telefilm.ca

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Des solutions rapides pour améliorer le dépôt de votre demande

Dates de début et de fin de la couverture

Ces dates doivent correspondre au premier et au dernier jour de la prise de vue principale, sauf si le tournage a déjà débuté ou si le dernier jour se situe au-delà du 31 mars 2022. Dans ce cas, le dernier jour de couverture sera le 31 mars 2022.

Formulaire d'attestation

Doit être signé par le/la signataire et doit comporter le nom du/de la superviseur.e/coordinateur.trice de la sécurité.

Formulaire de désignation

Ne doit être soumis que si le projet est une coproduction. C'est le nom de la société de coproduction, et non celui de l'individu, qui est requis dans le formulaire.

Assurance

Il faut soumettre les certificats démontrant la couverture par une police responsabilité civile générale et globale (police multi-risque) octroyés à la société requérante (pas à la société mère) et qu'ils ne soient pas expirés. Le/la réalisateur.trice et les principaux.ales acteurs.trices doivent être désigné.s.es comme assuré.s.es.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Des solutions rapides pour améliorer le dépôt de votre demande (suite)

Budget

Entrez le montant exact du budget - n'arrondissez pas (par exemple, 932 456 \$ et non 932 500 \$).

Calendrier de production

Assurez-vous que le premier et le dernier jour de la photographie principale (ou de l'animation clé) sont clairement indiqués et qu'ils sont conformes aux dates de couverture et à votre demande de Dialogue. S'il y a eu des changements de date, veuillez en informer l'analyste assigné.e à votre dossier par courriel dès que possible.

Localisation

Il ne faut que la ville et la province. Si une partie du tournage a lieu à l'extérieur du Canada, les dates détaillées doivent être soumises.

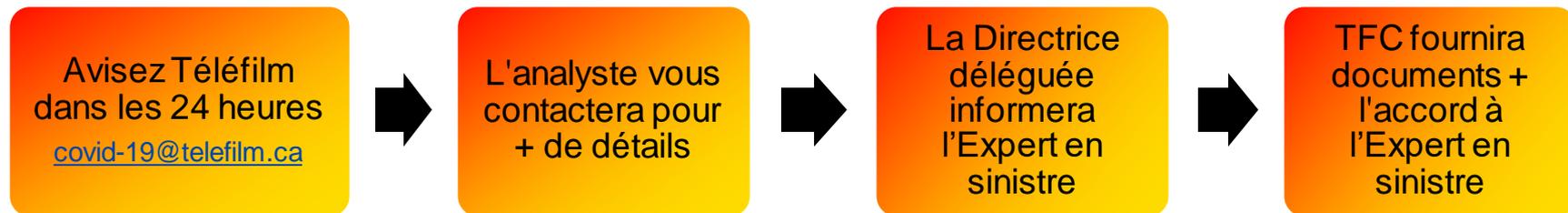
Liste des acteurs.trices et de l'équipe

La liste doit être complète et doit confirmer le nom des assurés.es nommés.es sur le registre du casting.

QUE FAIRE SI J'AI UNE INTERRUPTION DE TOURNAGE ?

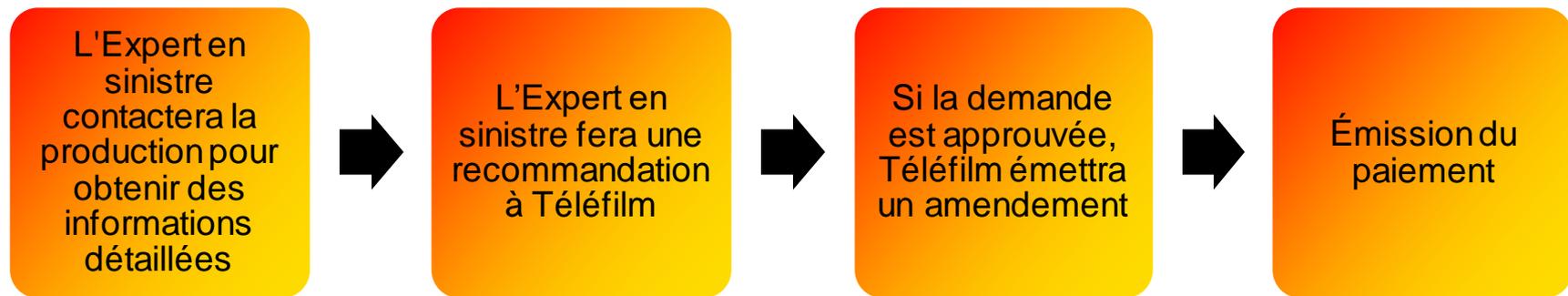
QUE FAIRE SI J'AI UNE INTERRUPTION DE TOURNAGE ?

Processus



QUE FAIRE SI J'AI UNE INTERRUPTION DE TOURNAGE ?

Suite du processus



FOIRE AUX QUESTIONS

FOIRE AUX QUESTIONS

Scénarios

La production est-elle couverte par le FICT pour les dépenses encourues en raison des changements de lieu ou d'un cas potentiel de Covid-19 non-diagnostiqué?

Une demande potentielle auprès du FICT n'est possible que si un diagnostic positif de Covid-19 a été posé:

1. Une preuve médicale du diagnostic de Covid-19 de l'individu devra être soumise
2. Une preuve de l'exigence des autorités compétentes d'un arrêt de travail dans le cadre de leurs règles de sécurité Covid-19 devra être soumise pour les cas d'éclosion sur le plateau (peut concerner un seul membre de l'équipe).

L'assurance offerte par le FICT couvre-t-elle les interruptions liées à un confinement décrété par les autorités sanitaires en raison de la COVID-19?

Non. Le FICT ne couvre pas les interruptions liées à un confinement décrété par les autorités sanitaires.

Notre devis est 100 % canadien, mais une partie de la série sera tournée dans un autre pays. Doit-on soumettre un devis comprenant les coûts de tous les lieux de tournage ou un devis indiquant seulement les coûts liés au tournage au Canada?

Il faut soumettre le devis total de votre projet. Toutefois, veuillez noter que le FICT ne couvre pas les frais encourus en raison d'une interruption ou d'un abandon du projet qui aurait lieu lors d'un tournage à l'extérieur du Canada.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Scénarios

J'ai fait une demande auprès du FICT mais en raison de difficultés liées à la Covid-19, les dates de production ont été retardées. Puis-je quand même recevoir un accord de pré-admissibilité ?

Si vous pouvez fournir un calendrier de production confirmé et révisé, le traitement de la demande se poursuivra. Toutefois, étant donné que le programme prend en compte le premier jour de tournage comme date de début de la couverture, l'évaluation pourrait être mise en attente jusqu'à 4 à 6 semaines avant le début de la nouvelle date de tournage.

Cependant, si les nouvelles dates de tournage sont inconnues, Téléfilm devra rejeter la demande. Une demande devra donc être soumise à nouveau une fois que les dates de production seront confirmées.

Existe-t-il une aide financière pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la pandémie, par exemple pour l'embauche d'un expert de la santé durant la préproduction et le tournage ou l'achat d'équipement de protection personnelle ?

Non. Le FICT ne couvre pas ce type de dépenses et ne couvre plutôt que les coûts causés par une interruption ou un abandon de tournage.

Notre film est une coproduction minoritaire canadienne tournée en partie à l'extérieur du Canada. S'il y a une interruption pendant le tournage à l'extérieur du Canada, les coûts canadiens admissibles, comme les salaires canadiens, seraient-ils couverts par le fonds ?

Non. Seuls les coûts relatifs à une interruption de tournage qui a lieu au Canada, sont couverts par la FICT.

À noter que vous devez soumettre un budget indiquant les coûts canadiens seulement.

MERCI!